

**Décision n° P 2024- 01 en date du 22/01/2024
portant délégation de signature du président du directoire en matière de
dépôt de plaintes**

Le président du directoire de la Société des grands projets,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu la loi n° 2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris ;

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société des grands projets à compter du 22 mars 2021 ;

Vu la décision n° D 2023-21 du directoire en date du 29 août 2023 portant organisation de la Société du Grand Paris ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thomas POLY directeur de projet adjoint Ligne 18, Direction des lignes de la Société des grands projets, à l'effet de procéder, au nom de la Société des grands projets, au dépôt de plainte X concernant l'occupation sans autorisation d'une emprise située le long de la RD 128 à Gif sur Yvette, à proximité de la chaufferie, emprise foncière occupée par la Société des grands projets pour les besoins du chantier du viaduc de la ligne 18 dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire.

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé.

Fait à Saint Denis 22 JAN. 2024


Jean-François MONTEILS